

MAIRIE DE PRUNIERES

Les Clots
05230 PRUNIERES
Téléphone : 04.92.50.65.89
Télécopie : 04.92.50.33.08
Email : mairiedeprunieres@wanadoo.fr
Web : www.prunieres.fr



Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 9 Octobre 2009

Suite à la convocation adressée par Monsieur le Maire à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le Vendredi 9 Octobre à 20h30, dans la salle du conseil.

Présents : Monsieur René FUSINA, Maire, Messieurs DOUSSOT et BLANC, Adjoint, Mesdames et Messieurs ARNAUD, DURAND, GIRARD, GLEIZES, GUIEU, HILBERT, MARSEILLE.

Absent excusé : Mme REYMOND.

Secrétaire : Madame GLEIZES Jeanine.

Monsieur le Maire remercie les conseillers de leur présence, et ouvre la séance à 20h30.

Point à l'ordre du jour :

1. Presbytère :

Monsieur le Maire rappelle aux élus les termes de la réunion du conseil municipal, tenue le 27 Août 2009 en présence de Monsieur WEYNACHTER, trésorier d'Embrun, et relative à l'ouverture des enveloppes contenant les offres d'achat du presbytère.

Monsieur le Maire indique aux élus avoir informé les locataires actuels du presbytère, conformément à la procédure, et que ces derniers n'ont pas souhaité donner suite à l'offre d'achat qui leur a été transmise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, autorise Monsieur le Maire à procéder à la vente du presbytère à Monsieur GUGLIERI pour le prix de 161 000 Euros, à signer tous les documents relatifs à cette vente et à représenter la commune devant notaire.

2. Enfouissement lignes électriques :

Monsieur le Maire indique aux élus qu'il a reçu, de la FDE et du SIE communication du montant des travaux à entreprendre dans le cadre du projet d'enfouissement des lignes électriques de Prapérieur, projet déjà évoqué lors de précédentes réunions du conseil municipal.

Ce montant est de 189 000 Euros TTC.

Le SIE assurant un financement de 108 000 Euros TTC, il reste la somme de 81 000 Euros TTC à la charge de la commune, hors aides financières extérieures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à signer avec le SIE et la FDE tous documents financiers et techniques relatifs à la réalisation de ces travaux ;
- à rechercher des financements complémentaires auprès du Conseil Général des Hautes-Alpes, du Conseil Régional PACA, du Parc National des Ecrins et d'autres financeurs potentiels

3. Point sur travaux

- La Gardette: les deux constructions, la cabane et l'abri, sont terminées et la réception des travaux aura lieu le 14 Octobre 2009.
- Cimetière : la réfection du mur qui s'était écroulé doit débuter courant Octobre et elle sera assurée par Messieurs Noël DURAND et Yves BERTRAND.
- RD 409 ou « *Route des Vignes* » : La route sera coupée la dernière semaine d'octobre en raison de travaux sous le petit pont de chemin de fer.
- Travaux de captage : ils sont terminés et aucun problème n'a été signalé.
- Appartement de l'école : Monsieur le Maire rappelle qu'une somme de 12 000 Euros avait été votée pour les travaux de réfection. Il indique que la COM.COM doit à la commune la somme de 8 300 Euros au titre de la rétrocession d'une partie des taxes de séjour. Cette somme sera affectée au paiement des travaux de l'appartement de l'école qui doivent s'achever la semaine prochaine.

Questions diverses :

- Convention scolaire avec la commune de CHORGES :

8 enfants de PRUNIERES sont scolarisés à CHORGES (5 à l'école maternelle et 3 à l'école élémentaire).

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Maire de CHORGES duquel il ressort que les frais de scolarité de ses 8 enfants, pour l'année 2009/2010 s'élèvent à 1 235 Euros (*à savoir 130 €/enfant en maternelle et 195 €/enfant en élémentaire*) et seront pris en charge par notre commune.

Ce courrier indique également que la part des communes en matière de cantine scolaire représente la différence entre le prix du repas payé par la famille et le prix du repas facturé à la commune de CHORGES. Pour Prunières, les frais de cantine représenteront environ 500 €/an pour tous les enfants.

Les frais de scolarité et les frais de cantine seront réclamés par la Trésorerie Principale de GAP.

- Chemin piétonnier entre Prunières et Chorges :

Madame MARSEILLE et Monsieur BLANC sont chargés de réfléchir à ce projet, avec deux autres représentants du conseil municipal de CHORGES.

- Rappel sur procédure de délivrance des permis de construire et autorisations de travaux :

Monsieur le Maire rappelle que les dossiers déposés en mairie sont envoyés sans délai à la D.D.E qui s'occupe de les instruire.

Les élus s'inquiètent du nombre croissant de refus émis par la DDE, et invitent Monsieur le Maire de rencontrer les services de la DDE.

- Lettre de soutien à la commune de REALLON :

Monsieur le Maire donne lecture aux élus de la « motion de soutien au projet de restructuration de la station de REALLON » signée par les maires de la communauté de commune du Savinois-Serre-Ponçon.

- Pandémie grippale :

Monsieur le Maire fait part d'une lettre des services de la Préfecture demandant de désigner un correspondant : Monsieur Pierre DOUSSOT se propose et le conseil municipal accepte.

- Travaux sur chemins communaux :

Des personnes ont demandé si le chemin des Plantas pouvait être goudronné.

Monsieur le Maire rappelle que, jusqu'à présent la commune prenait 50% du montant des travaux à sa charge, le reste étant à la charge des personnes desservies.

Le conseil municipal décide de ne pas changer cet usage, et envisage ces travaux pour 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30